

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP, Maire.

Date de convocation : 11/06/2024	Nombre de Conseiller :
Date d'affichage : 11/06/2024	- En exercice : 16 - Présents : 14 (quorum : 9) - Votant : 16

Présents : Mesdames Séverine BOURGERIE, Laëtitia BREBION, Cécile DUVAL ; Isabelle GAUME.
Messieurs Emmanuel ALEIXANDRE, Jean-Claude ALEIXANDRE, Jacques CHATEL, Gilbert COUPARD, Vincent CORU, Jérôme GALLOT, Francis GARNIER, Christian LELOUP, Bruno ROBLIN, Denis TABUR.
Excusés : Martine COESNON et Manuëla GARNIER.
Ont donné pouvoir : Manuëla GARNIER à Christian LELOUP, Martine COESNON à Vincent CORU.
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Vincent CORU a été désigné comme secrétaire de séance.
Mme Virginie RIANT est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCES

1. Compte rendu du 9 avril 2024.
2. Finance :
 - Emprunt 2024
 - Consultation panneaux de rues
3. Voirie communale :
 - Dénomination des voies
 - Dénomination des lieux-dits
4. PLUi :
 - Zone à modifier pour consultation
5. Divers :
 - Zones d'accélération des énergies renouvelables.
 - Mise à disposition du personnel des écoles.
 - Questions et informations.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance	M. Vincent CORU est désigné secrétaire de séance.
2. PV du 9 avril 2024	Le Procès-verbal du 9 avril 2024 a été adressé à tous les conseillers Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.
Délibération n° 24-013 Réalisation d'un emprunt	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3, Vu le budget primitif du 9 avril 2024, Considérant que par sa délibération du 9 avril 2024 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif l'adressage achat et pose de panneaux, la réfection du parvis de la mairie, achat de panneaux de signalisation communale, rénovation entrée de propriétés, réfection des peintures de la garderie et de la cantine. Le crédit total de ces projets est de 40 000 €.

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

	<p>L'autofinancement est de : 0 euros Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 40 000 euros.</p> <p>Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,</p> <p>Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire, Après avis favorable du bureau exécutif en date du 29/03/2024,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,</p> <p>Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération. Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 40 000 euros. Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt. Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.</p>
Consultation des panneaux de Rues	<p>Après consultation pour l'achat et la pose des panneaux de rue et des numéros de maison pour le nouvel adressage, l'entreprise MAVASA retenue pour la fourniture et les entreprises SB Environnement et l'entreprise HERIVEL ont été retenues pour la pose. La dépense avait été votée lors du conseil municipal du 9 avril 2024 – Délibération n° 21-004.</p>
Délibération n° 24-014 Emprunt 2024	<p>M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00 EUR. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par Le Crédit Agricole Normandie, et après en avoir délibéré,</p> <p>Vote : Pour 16, contre 0, abstention 0, DÉCIDE :</p> <p>Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt</p> <ul style="list-style-type: none">- Montant : 40 000 € (quarante mille euros)- Taux : 3.97 %- Durée : 8 ans- Périodicité : trimestrielle- Échéances : constantes- Commission d'engagement : 80 € <p>Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire M. le Maire de Chailloué est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.</p> <p>Article 3 : La commune de Chailloué décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.</p>
Délibération n° 24-015 Délibération relative à la dénomination des voies	<p>VU les articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2121-30 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,</p>

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

VU la délibération du Conseil municipal n° 22-031 en date du 28/11/2024 validant le principe de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des adresses de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Il est de la compétence du Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques et aux voies privées ouvertes à la circulation. Concernant les voies privées fermées à la circulation, qui, en raison des adresses qu'elles desservent, pourraient être nommées, la décision revient aux propriétaires, en concertation avec la commune.

Les adresses sont utilisées pour de nombreux usages (livraisons, abonnement fibre, intervention des secours...) qui supposent qu'elles puissent être clairement identifiées. Les voies auxquelles sont rattachées les adresses sont nommées telles que décrites dans le tableau ci-dessous et leurs parcours définis dans les plans annexés à la présente délibération.

Pour que toutes les adresses de la commune puissent répondre aux usages mentionnés ci-dessus la commune a **complété son plan d'adressage existant** en nommant des voies supplémentaires, y compris des voies privées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **Décide** la création des voies avec les dénominations suivantes :

Nom de voie

Impasse de l' Abreuvoir
Chemin des Acres
Chemin des Aulnes
Rue d' Aunou
Route du Bas des Cocaignes
Chemin de la Basse Courbe
Impasse des Bergeronnettes
Rue des Besnardières
Route de la Bictonnerie
clos des Bients
Rue aux Biques
Route du Bois Bédis
Rue du Bois Chassevent
Chemin du Bois Fouquet
Chemin du Bois Gasnier
Route du Bois Josselyn
Impasse du Bois Maheu
Impasse de la Bonde
Route de Bonnevent
Rue du Bourg Joly
Impasse des Bouvreuils
Rue des Bruyères
Impasse de la Butte
Allée des Buttes de Bonnevent
Route de la Carrière
Impasse des Carriers
Chemin du Champ aux Jonquilles
Impasse des Charitons
Route du Château de Chailloué
Route du Château de Neuville
Impasse des Cocaignes
Allée du Corbin
Impasse des Corneilles
Impasse des Cottins
Chemin du Coudray
Chemin de la Croix
Chemin de la Crouillère
Route de la Cutoupière
Route du Don

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Impasse des Douits
Impasse de la Dufrènerie
Chemin de la Dultière
Rue des Écloles
Rue des Écoles
Place de l' Église
Impasse Emmanuel
Route des Essarts
Chemin de l' Être aux Marchands
Chemin de l' Être aux Rues
Impasse des Fauvettes
Impasse de la Févrie
Impasse des Fleurs
Impasse des Fontaines
Impasse Françoise Pascual
Impasse du Friche
Rue des Genêts
Route du Golf
Impasse du Grand Val
Allée de la Grande Maison
Impasse du Gué de Chailloué
Impasse de la Guérinière
Chemin du Hamel
Chemin des Hautes Buttes
Impasse de la Hayée
Impasse des Hironnelles
Impasse de la Hultière
Impasse de l' Industrie
Chemin du Jardin
Route du Jardin de Neuville
Impasse du Jardinier
Route de Lassier
Route de la Livarderie
Route du Logis
Impasse des Longs Bois
Impasse du Louvet
Rue de Louvigny
Place de la Mairie
Rue de la Maison Jorry
Route de la Maladrerie
Route des Manguins
Route du Marbillard
Chemin de la Mare
Rue de la Mare Ameline
Impasse des Mares Jumelles
Place de Marmouillé
Impasse des Martinets
Chemin des Méféries
Route de la Mer
Impasse des Mésanges
Allée de la Moisière
Route de Montrond
Route du Moulin de Neuville
Rue du Moulin Folley
Rue aux Oiseaux
Chemin de l' Oisellerie
Impasse des Oliviers
Impasse du Parc aux Veaux
Allée des Parcs
Chemin du Passoir
Allée Percheronne

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

	<p>Chemin de la Pinaudière Rue du Plessis Route du Pont Impasse de la Poste Chemin de la Poucquevillerie Impasse des Prés Rue des Quatre Mares Impasse de la Ramée Chemin du Rigolet Route du Rocher Chemin Roger Gracien Impasse de la Rouellerie Impasse de la Rue Rue de Sainte Honorine Chemin de la Suffagère Impasse du Tailleur Impasse du Vauguyon Rue du Vieux Bourg Route du Vieux Surdon Chemin de la Voie Romaine</p> <p>➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,</p>																
<p>Délibération n° 24-016 Délibération relative à la dénomination des lieux-dits</p>	<p>VU les articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2121-30 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,</p> <p>VU la délibération du Conseil municipal n° 22-031 en date du 28/11/2024 validant le principe de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des adresses de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024 décidant la dénomination des voies de la commune,</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,</p> <p>Il est rappelé aux membres du Conseil la délibération du 24/06/2024 approuvant la dénomination des voies. Lors de l'élaboration de son plan d'adressage, la commune s'est aperçue que le périmètre de certains des lieux-dits identifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) est erroné. Ainsi, elle rattache certaines parcelles (et donc adresses) à des lieux-dits qui sont différents de ceux connus par la commune. Par ailleurs, elle s'est aperçue que certains noms de lieux-dits, bien que le périmètre soit correct sont mal orthographiés.</p> <p>La DDFIP accepte de corriger les noms des lieux-dits dans sa base de données à condition que la commune prenne une délibération précisant pour chaque parcelle sur laquelle se trouve une adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP - le nom du lieu auquel la commune estime que l'adresse appartient. - La parcelle sur laquelle se situe l'adresse (numéro parcelle et section) <p>Par exemple, pour la parcelle 000ZP0049 sur laquelle est positionnée l'adresse 5 impasse de l'Abreuvoir la DDFIP lui rattache le lieu-dit « Bois Chassevant » alors que pour la commune, cette adresse parcelle doit-être rattachée au lieu-dit « Le Bois Chassevent ».</p> <p>Voici les parcelles concernées comportant le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP, le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la commune, la référence cadastrale de la parcelle :</p> <table border="1" data-bbox="375 1971 1564 2105"> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Suffixe</th> <th>Type voie</th> <th>Préfixe voie</th> <th>Nom Voie</th> <th>Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse</th> <th>Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée</th> <th>Référence cadastrale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Numéro	Suffixe	Type voie	Préfixe voie	Nom Voie	Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse	Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée	Référence cadastrale								
Numéro	Suffixe	Type voie	Préfixe voie	Nom Voie	Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse	Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée	Référence cadastrale										

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

5		Impasse	de l'	Abreuvoir	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0049
25		Impasse	de l'	Abreuvoir	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0048
30		Impasse	de l'	Abreuvoir	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0051
154		Route	du	Bas des Cocaïgnes	SUR LES HAUTS CHAMPS	Les Hauts Champs	081306ZT0028
164		Route	du	Bas des Cocaïgnes	SUR LES HAUTS CHAMPS	Les Hauts Champs	081306ZT0005
990		Chemin	de la	Basse Courbe	MOULIN DE LA MAUVAISINIÈRE	Le Moulin de la Mauvaisinière	0812530F0091
20		Impasse	des	Bergeronn ettes		Les Écloles	081000ZP0085
25		Impasse	des	Bergeronn ettes		Les Écloles	081000ZP0084
50		Rue	des	Besnardière s	LES GENETS CHAILLOUE	Les Besnardières	081000AB0378
125		Rue	des	Besnardière s	LA BENARDIERE	Les Besnardières	081000ZP0113
235		Rue	des	Besnardière s	LA BENARDIERE	Les Besnardières	081000ZP0130
245		Rue	des	Besnardière s	LA BENARDIERE	Les Besnardières	081000ZP0116
275		Rue	des	Besnardière s	LA BENARDIERE	Les Besnardières	081000ZP0117
225		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0047
240		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0040
280		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0034
330		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0032
390		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0030
420		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0028
475		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0148
525		Rue	du	Bois Chassevent	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0149
82		Route	du	Bois Josselyn	LE BOIS JOSSELIN	Le Bois Josselyn	081306ZI0018
70		Impasse	de la	Bonde	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0146
100		Impasse	de la	Bonde	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0052
480		Route	de	Bonnevent	LE MARNY	Le Many	0812530B0058
1380		Rue	du	Bourg Joly		La Gauchetière	081000ZC0039
20		Impasse	des	Bouvreuils	LES GENETS	Les Écloles	081000ZP0087
25		Impasse	des	Bouvreuils		Les Écloles	081000ZP0086
80		Allée	des	Buttes de Bonnevent		Bonnevent	0812530A0135
465		Allée	des	Buttes de Bonnevent		Bonnevent	0812530A0132
80		Route	de la	Carrière		La Maison Jorry	081000ZH0124
595		Route	de la	Carrière		La Hultière	081000ZC0045
680		Route	de la	Carrière		La Hultière	081000ZH0040

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

895		Route	de la	Carrière	CHATEAU CHAILLOUE	DE	La Hultière	081000ZC0060
10		Impasse	des	Carriers			Les Bruyères	081000ZH0035
25		Impasse	des	Carriers			Les Bruyères	081000ZH0037
100		Impasse	des	Carriers			Les Bruyères	081000ZH0090
55		Chemin	du	Champ aux Jonquilles	LE ROCHER CHAILLOUE		Le Rocher de Chailloué	081000ZN0026
155		Chemin	du	Champ aux Jonquilles	LE ROCHER CHAILLOUE		Le Rocher de Chailloué	081000ZN0022
185		Chemin	du	Champ aux Jonquilles	LE ROCHER CHAILLOUE		Le Rocher de Chailloué	081000ZN0025
342		Route	du	Château de Neuville	LE CHATEAU		Château de Neuville	081306ZO0021
195		Impasse	des	Cocaignes	SUR LES HAUTS CHAMPS		Les Hauts Champs	081306ZT0003
20		Impasse	des	Corneilles			Les Écloles	081000ZP0078
25		Impasse	des	Corneilles			Les Écloles	081000ZP0077
30		Route	de la	Cutoupière	LE PONT		Le Friche	081000ZL0140
110		Route	de la	Cutoupière	LE PONT		Le Friche	081000ZL0067
984		Chemin	de la	Dultière	----		La Dultière	081306ZV0062
70		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0090
165		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0072
185		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0071
215		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0070
245		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0069
265		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0068
295		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0067
325		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0066
355		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0065
385		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0064
430		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0128
445		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0081
450		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0127
470		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0126
490		Rue	des	Écloles			Les Écloles	081000ZP0125
185		Chemin	de l'	Être aux Rues			L'Être aux Rues	0812530C0078
20		Impasse	des	Fauvettes			Les Écloles	081000ZP0074
25		Impasse	des	Fauvettes			Les Écloles	081000ZP0073
60		Impasse	des	Fontaines			Louvigny	081000ZL0030
125		Impasse	des	Fontaines			Louvigny	081000ZL0033
185		Impasse	des	Fontaines			Louvigny	081000ZL0034
230		Impasse	des	Fontaines			Louvigny	081000ZL0139
80		Rue	des	Genêts			Les Genêts	081000AB0329
130		Rue	des	Genêts			Les Genêts	081000AB0340
145		Rue	des	Genêts			Les Genêts	081000AB0330
150		Rue	des	Genêts			Les Genêts	081000AB0339
165		Rue	des	Genêts			Les Genêts	081000AB0331

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

170		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0338	
190		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0337	
205		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0444	
210		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0412	
215		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0445	
220		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0413	
225		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0448	
235		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0430	
240		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0432	
250		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0433	
255		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0441	
265		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0442	
275		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0416	
285		Rue	des	Genêts		Les Genêts	081000AB0417	
710		Chemin	du	Hamel		La Courbe	0812530F0020	
20		Impasse	des	Hirondelles		Les Écloles	081000ZP0076	
25		Impasse	des	Hirondelles		Les Écloles	081000ZP0075	
20		Impasse	de la	Hultière		La Hultière	081000ZC0053	
95		Impasse	de la	Hultière		La Hultière	081000ZC0051	
110		Impasse	de la	Hultière		La Hultière	081000ZC0052	
85		Impasse	de l'	Industrie		Le Vieux Bourg	081000ZB0150	
90		Impasse	de l'	Industrie		Le Vieux Bourg	081000ZB0119	
95		Impasse	de l'	Industrie		Le Vieux Bourg	081000ZB0123	
107		Chemin	du	Jardin	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0073
117		Chemin	du	Jardin	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0092
153		Chemin	du	Jardin	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0097
19		Route	du	Jardin de Neuville	LE NEUVILLE	BOURG	Le Bourg de Neuville	081306ZN0096
390		Route	du	Jardin de Neuville	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0091
410		Route	du	Jardin de Neuville	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0023
469		Route	du	Jardin de Neuville	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0032
480		Route	du	Jardin de Neuville	LE NEUVILLE	JARDIN	Le Jardin de Neuville	081306ZN0024
15		Impasse	du	Jardinier	BOIS CHASSEVENT		Le Bois Chassevent	081000ZP0045
30		Impasse	du	Jardinier	BOIS CHASSEVENT		Le Bois Chassevent	081000ZP0046
1240		Route	de	Lassier			Les Déserts	0812530C0128
1815		Route	de	Lassier	LA HANCOUILLIERE		La Hancouillère	0812530E0193
3		Route	du	Logis	LE NEUVILLE	BOURG	Le Bourg de Neuville	081306ZN0042
101		Route	du	Logis	LE NEUVILLE	BOURG	Le Bourg de Neuville	081306ZN0088
119		Route	du	Logis	LE NEUVILLE	BOURG	Le Bourg de Neuville	081306ZN0087

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

45		Impasse	du	Louvet	LA MARE AVELINE	La Mare Ameline	081000ZB0011
50		Impasse	du	Louvet	LA MARE AVELINE	La Mare Ameline	081000ZB0014
20		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZB0159
90		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZB0157
120		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZB0156
150		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZB0042
165		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZL0028
170		Rue	de	Louvigny		Louvigny	081000ZB0040
120		Rue	de la	Maison Jorry		La Maison Jorry	081000ZH0013
85		Route	du	Marbillard	L'ETRE AU MAGE	L'Être au Macé	0812530D0144
225		Route	du	Marbillard	GRAND'ET PETIT CLOS	Grand et Petit Clos	0812530D0132
675		Route	du	Marbillard	LES VALLEES MARMOUILLE	Les Vallées	0812530D0133
855		Route	du	Marbillard	LES VALLEES MARMOUILLE	Les Vallées	0812530D0148
1045		Route	du	Marbillard	LES VALLEES MARMOUILLE	Les Vallées	0812530D0141
800		Rue	de la	Mare Ameline	LA MARE AVELINE	La Mare Ameline	081000ZB0017
880		Rue	de la	Mare Ameline		La Mare Ameline	081000ZB0114
885		Rue	de la	Mare Ameline		La Mare Ameline	081000ZL0023
890		Rue	de la	Mare Ameline		La Mare Ameline	081000ZB0013
1130		Rue	de la	Mare Ameline	LA MARE AVELINE	La Mare Ameline	081000ZB0007
1140		Rue	de la	Mare Ameline	LA MARE AVELINE	La Mare Ameline	081000ZB0127
30		Impasse	des	Mares Jumelles	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0027
100		Place	de	Marmouillé	CHAMP DE L'EGLISE	Champ de l'Église	0812530D0093
20		Impasse	des	Martinets		Les Écloles	081000ZP0080
25		Impasse	des	Martinets		Les Écloles	081000ZP0079
20		Impasse	des	Mésanges		Les Écloles	081000ZP0083
25		Impasse	des	Mésanges		Les Écloles	081000ZP0082
38		Route	de	Montrond	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0010
39		Route	de	Montrond	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0019
315		Route	de	Montrond	LE BOIS JOSSELIN	Le Bois Josselyn	081306ZI0018
450		Route	du	Moulin de Neuville	LE BOURG NEUVILLE	Le Bourg de Neuville	081306ZN0044
471		Route	du	Moulin de Neuville	LE BOURG	Le Bourg de Neuville	081306ZN0038
553		Route	du	Moulin de Neuville	LE BOURG NEUVILLE	Le Bourg de Neuville	081306ZN0038
733		Route	du	Moulin de Neuville	LE BOURG NEUVILLE	Le Bourg de Neuville	081306ZN0036
740		Route	du	Moulin de Neuville	LE BOURG NEUVILLE	Le Bourg de Neuville	081306ZN0039

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

535	Rue	du	Moulin Folley	LE VIEUX BOURG	Le Moulin Folley	081000ZB0078
265	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0098
295	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0097
325	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0096
330	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0099
365	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0095
385	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0094
425	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0093
445	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0092
470	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0057
495	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0088
515	Rue	aux	Oiseaux		Les Écloles	081000ZP0089
275	Chemin	de l'	Oisellerie	SAINT-YVES	Saint Yves	0812530A0050
30	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0385
35	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0380
50	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0384
55	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0381
60	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0383
65	Impasse	des	Oliviers		Les Oliviers	081000AB0382
315	Allée	des	Parcs	LES PARCS MARMOUILLE	Les Parcs	0812530C0228
70	Chemin	du	Passoir	BOIS CHASSEVENT	Le Bois Chassevent	081000ZP0040
116	Allée		Percheronne	LE JARDIN NEUVILLE	Le Jardin de Neuville	081306ZN0027
1040	Route	du	Pont	LE FRICHE	Le Pont	081000ZL0001
10	Chemin	du	Rigolet	L'ETRE AUX RUES	Le Rigolet	0812530C0230
25	Chemin	du	Rigolet	L'ETRE AUX RUES	Le Rigolet	0812530C0099
55	Chemin	du	Rigolet	L'ETRE AUX RUES	Le Rigolet	0812530C0099
125	Chemin	du	Rigolet		Le Rigolet	0812530C0097
75	Route	du	Rocher	LE ROCHER CHAILLOUE	Le Rocher de Chailloué	081000ZN0028
175	Route	du	Rocher	LE ROCHER CHAILLOUE	Le Rocher de Chailloué	081000ZN0055
508	Route	du	Rocher	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0031
510	Route	du	Rocher	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0031
800	Route	du	Rocher	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0030
916	Route	du	Rocher	LE ROCHER NEUVILLE	Le Rocher de Neuville	081306ZI0033
1185	Route	du	Rocher	LE ROCHER CHAILLOUE	Le Rocher de Chailloué	081000ZN0023
45	Impasse	de la	Rouellerie	L'ETRE AUX RUES	La Rouellerie	0812530C0245
55	Impasse	de la	Rouellerie	L'ETRE AUX RUES	La Rouellerie	0812530C0244
630	Impasse	du	Vauguyon	LE GRAND VAUYON	Le Grand Vauguyon	081253ZA0003
635	Impasse	du	Vauguyon	LE GRAND VAUYON	Le Grand Vauguyon	081253ZA0006

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

	340		Rue	du	Vieux Bourg		Le Vieux Bourg	081000ZB0137
	1270		Route	du	Vieux Surdon	LES VALLEES CHAILLOUE	Les Vallées	081000ZA0022
	1275		Route	du	Vieux Surdon	LES VALLEES CHAILLOUE	Les Vallées	081000ZA0072
	1500		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0019
	1595		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0007
	1645		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0009
	1700		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0059
	1705		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0011
	1755		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0081
	1805		Route	du	Vieux Surdon	VIEUX SURDON	Le Vieux Surdon	081000ZA0079
Délibération n° 24-017 Délibération définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables	<p>Le maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.</p> <p>Sur la base des informations reçues de la Communauté de Commune des Sources de l'Orne dans la réalisation de son PLUi, sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et compte tenu des résultats de la concertation menées sur la commune.</p> <p>Le maire propose de retenir les énergies et les zones suivantes :</p> <p>Le développement des panneaux photovoltaïques sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des toitures des bâtiments communaux (église, salles polyvalentes, mairie, école....) - couverture des bâtiments agricoles et industriels - couverture des parkings poids lourds - parcelle 000 AB 076 et 079 – 253 C 093, 094, 0240 et 0243, - l'ensemble des logements individuels <p>La méthanisation individuelle sur les terres agricoles des exploitants.</p> <p>D'exclure l'implantation d'éoliennes.</p> <p>Vu le code de l'énergie, Considérant l'intérêt pour la commune de Chailloué,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ; - charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération. 							
Délibération n° 24-018 Mise à disposition du personnel des Écoles	<p>Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17 ;</p> <p>Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;</p> <p>Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;</p> <p>Considérant que la communauté de commune exerce la compétence « Scolaire » et les communes exerce la compétence « périscolaire »,</p> <p>Considérant que les personnels travaillant dans les écoles du territoire intercommunal sont polyvalents sur le temps scolaire et périscolaire,</p>							

Département de l'Orne
Commune de Chailloué
PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

	<p><u>Le Maire propose à l'assemblée :</u> De l'autoriser à signer avec la Communauté de commune des sources de l'Orne des conventions de mise à disposition pour les personnels suivant :</p> <table border="1" data-bbox="683 376 1305 609"><thead><tr><th>Agent</th><th>Fonction</th></tr></thead><tbody><tr><td>TESSIER Maggy</td><td>Agent chargé du CDI</td></tr><tr><td>HOWA Sandrine</td><td>Agent d'entretien</td></tr><tr><td>MAYEUX Nathalie</td><td>ATEM</td></tr><tr><td>HARDOUIN Aurélie</td><td>Agent d'entretien</td></tr><tr><td>BOUTIN Rachel</td><td>Agent d'entretien</td></tr><tr><td>LE GUILLOU Yasmina</td><td>Remplaçante ATSEM</td></tr></tbody></table> <p>Pour une durée maximale de 3 ans et peut être renouvelée par période ne pouvant pas excéder cette durée. Afin de motiver l'aide financière que constitue la mise à disposition gratuite du remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition des agents, pour la totalité de la période de mise à disposition soit 3 ans. Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><u>DÉCIDE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver ces mises à disposition pour une durée de trois ans.- D'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout acte qui en découle	Agent	Fonction	TESSIER Maggy	Agent chargé du CDI	HOWA Sandrine	Agent d'entretien	MAYEUX Nathalie	ATEM	HARDOUIN Aurélie	Agent d'entretien	BOUTIN Rachel	Agent d'entretien	LE GUILLOU Yasmina	Remplaçante ATSEM
Agent	Fonction														
TESSIER Maggy	Agent chargé du CDI														
HOWA Sandrine	Agent d'entretien														
MAYEUX Nathalie	ATEM														
HARDOUIN Aurélie	Agent d'entretien														
BOUTIN Rachel	Agent d'entretien														
LE GUILLOU Yasmina	Remplaçante ATSEM														
Fond de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)	M. le Maire donne lecture du courrier de Pôle Solidarités du département de l'Orne relatif au financement de ces fonds et de la contribution financière par la commune. Cette demande est refusée par les conseillers.														
Question de M. Emmanuel ALEIXANDRE	Un arrêté a été pris par M. le Maire pour la sécurisation de la Voie Communale au lieu-dit « Le Jardin- Neuville-près-Sées » à Chailloué et demande que soit relancé la matérialisation de la signalisation auprès de la CDC des Sources de l'Orne, compétente pour la voirie. Réponse de M. Le Maire : La demande sera renouvelée et des roches posées afin de stopper les véhicules.														
Chemins de randonnées	M. le Maire informe les conseillers que la CDC et la commune feront un inventaire des chemins afin qu'ils soient inclus dans des circuits balisés de randonnée.														

Christian LELOUP, le Maire

Vincent CORU, le secrétaire de séance